

OPH de LAON

Le magazine des résidents

www.opal02.com

N° 58 - ETE 2015



Espace location



ZAC Ile-de-France



Opal



Madame, Monsieur,

Les équipes de l'OPAL et le Conseil d'Administration sont heureux de vous présenter ce nouveau numéro du Magazine des Résidents qui a pour objectif de vous tenir informés des réalisations entreprises par l'OPH de Laon pour l'amélioration de votre cadre de vie.

Car l'OPAL n'est pas un propriétaire comme les autres. Au-delà de ses obligations imposées par les différentes réglementations, l'OPAL a à cœur de mettre en place des actions qui ont un impact direct sur la qualité de vie des résidents. Les efforts réalisés sont récompensés puisqu'une récente étude montre qu'une grande majorité d'entre vous est satisfait de nos services (voir p. 5). Ces résultats nous encouragent à poursuivre dans cette voie. En tant que locataires, nous vous invitons à profiter des services que nous mettons à votre disposition (« Mon espace OPAL », alerte SMS) et à nous faire part de vos besoins, de vos difficultés si vous en avez. N'hésitez pas ! C'est grâce à une interaction permanente entre nous que le bien vivre dans les logements de l'OPAL pourra encore et toujours progresser.

Je vous souhaite à tous une excellente rentrée.

Bien sincèrement,

Antoine LEFÈVRE
Président de l'OPH de LAON
Sénateur-Maire de Laon

Opal
1, place Jacques de Troyes 02007 Laon Cedex
Tél. 03 23 23 62 00

Directeur de la publication : Antoine Lefèvre
Directeur adjoint de la publication :
Christian Billot
Crédits photos : Sam BELLET / Opal

ISSN 1147 9310



Un coup de neuf pour les façades

À partir de Septembre, l'OPH de Laon entreprendra une grande campagne de réfection de façades. L'ensemble de l'opération est prévue pour une durée de six mois (hors intempéries). Les travaux se dérouleront notamment :

- 1 et 3 rue Raymond Burgard,
- 11 rue d'Athies,
- 6 rue de l'Avenir,
- 73, 75, 79 à 81 boulevard Brossolette,
- 8 à 10 rue Jean Moulin,
- 2 à 14 rue Roger Salengro,
- rues Aristide Briand, Quent, Mongin et ruelle Duplat.

Coût total : 766.000 € TTC.



Rue Solczansky



Rue Solczansky

- la réfection des terrasses situées :- 94, 94B, 94C rue François Mitterrand,

- 17 place Jacques Prévert,
- 16 126 boulevard Pierre Brossolette,
- 16 rue du Vivier
- 65 71 rue d'Athies
- 2 - 4 et 33 à 39 rue Nestor Gréhan,
- 12 à 14 rue Fernand Christ

Coût total : 400.000 € TTC.



Impasse Leroux

Des travaux pour un meilleur confort de vie

L'office a prévu d'effectuer cette année d'autres travaux importants pour le confort de ses résidents :

- le remplacement des menuiseries extérieures (dont les fenêtres de bois rue Sérurier et rue Devisme), des portes de hall et des portes d'entrée de logement. Les lieux concernés sont :

- 94, 94B, 94C rue François Mitterrand,
- 20 bis rue Sérurier,
- 4 à 8 rue Raymond Burgard,
- 19 rue du Mont Blanc,
- 30 logements individuels rues Delaplace et Guéant,
- 39 logements rues Jacques Hattat et des Hortensias,
- 13 logements ruelle Duplat,
- les logements rue Devisme et Place d'Athies.

Coût total : 296.000 € TTC.

Sommaire

Des lieux à vivre..... p.3

- Un coup de neuf pour les façades.
- Des travaux pour un meilleur confort de vie.

Vie de quartiers..... p.4/5

- Un partenariat pour améliorer le cadre de vie des résidents.
- Notre source d'énergie : la satisfaction des résidents.
- La courtoisie est plébiscitée.

Dossier : l'amiante..... p.6/7

- Amiante : une démarche sécurisée, des résidents informés.
- Des actions ciblées.
- Une direction de la maintenance très impliquée.

Un métier..... p.8

- Un professionnel du cadre de vie des résidents.

L'Opal, comment ça marche..... p.9

- Troubles de voisinage.
- Une astreinte efficace pour la continuité.
- Retard dans le paiement des loyers.

Infos..... p.10/11

- Une mutualisation qui diminue les charges locatives.
- Ascenseurs, téléviseurs et interphonie
- Quatre représentants des locataires.
- Pompiers et OPAL partenaires.
- Maisons à vendre.

Conseils pratiques..... p.11

- Une association solidaire des familles monoparentales.
- Il faut entretenir le détecteur de fumée.
- Le balcon en toute sécurité.
- Stationnement : le code de la route respecté.

Des services gratuits..... p.12

- Mon espace OPAL
- OPAL par SMS
- Agences de l'OPAL
- Numéros utiles.



Vie de quartiers

Un partenariat pour améliorer le cadre de vie des résidents

L'Opal et la Ville de Laon collaborent étroitement dans les travaux d'aménagement des quartiers lorsque le patrimoine de l'Office est riverain de la voirie et des espaces municipaux.

L'OPH prend en charge les abords d'immeubles lui appartenant et la Ville les espaces publics. Ainsi, dans le quartier Ile-de-France, place Jacques Prévert, l'OPAL a profité des aménagements urbains de la Ville pour équiper ses immeubles d'accès aux personnes à mobilité réduite, embellir les halls d'entrées et les abords extérieurs, rénover des cheminements piétons et installer des jeux pour enfants.



Quartier Ile-de-France, Place Jacques Prévert

Dans le cadre de ce partenariat, une aire de collectes des déchets ménagers a été installée rue Georges Pompidou ; la dalle de béton a été réalisée par la Ville et l'OPAL la palissade de bois. D'autres espaces semblables ont été aménagés dans le quartier Ile-de-France.

Actuellement, l'OPAL et la Ville travaillent à l'ouverture d'une voie d'accès (la rue des Filles) au Centre social « Le Triangle » et au réaménagement du parking derrière l'immeuble de l'Office, ainsi qu'à la rénovation du boulevard Edouard Branly. L'Office se chargera de l'harmonisation du stationnement réservé à ses locataires aux abords du boulevard (travaux en 2016).

NOTRE SOURCE D'ÉNERGIE : LA SATISFACTION DES RÉSIDENTS.

Dans sa Charte des résidents, l'OPAL s'est engagé dès 2006 à rendre compte des

résultats des évaluations de la qualité du service produit.

Dans l'enquête triennale réglementaire de satisfaction des résidents dite « enquête qualité de service », l'OPH de Laon détient la deuxième place des 14 organismes d'HLM de Picardie. Ce résultat, présenté au Conseil d'Administration, traduit les efforts réalisés depuis de nombreuses années par les équipes de l'Office pour répondre au mieux aux attentes des locataires au titre de la qualité de service.

Les progrès significatifs ont été réalisés par les équipes de l'OPH de Laon entre 2011 et 2015 pour rendre la vie des résidents plus agréable. L'enquête a sollicité 10 % des ménages de l'Office. Vous avez peut-être fait partie des locataires qui ont accepté de répondre à ce sondage et nous vous en remercions.

Ces améliorations sont particulièrement sensibles, par exemple, dans le raccourcissement des délais d'intervention dans les logements, (de 5,4/10 en 2011 à 7,7/10 en 2014), dans la qualité du travail rendu par les entreprises intervenant pour l'OPH (de 6,3 à 8,2), dans le rapport qualité/prix des logements, (de 5,5 à 7,9), dans les interventions techniques dans les parties communes des immeubles ((de 6,5 à 7,6) et dans le fonctionnement de leurs éclairages (de 7,5 à 8,4).

Les locataires interrogés au cours de l'enquête conduite par la société « Règle de Trois » pour l'Union régionale de l'habitat (URH) réunissant 14 organismes de logements sociaux, ont souligné aussi des progrès importants de l'OPH de Laon dans la propreté des locaux de poubelles, des cages d'escalier et des halls d'entrée, dans la capacité de l'équipe de l'Office à mettre en œuvre des moyens efficaces apportant des solutions, notamment dans les démarches administratives des résidents.



Agence Champagne-Moulin-Roux : Lise Dumont, Secrétaire, Raphaël Renard, Conseiller-Résident, Dominique Hachin, Technicien Patrimoine.

La courtoisie est plébiscitée

Les ménages ayant répondu aux enquêteurs ont mis l'accent sur les progrès de l'OPH dans les matières concernant le logement en général.

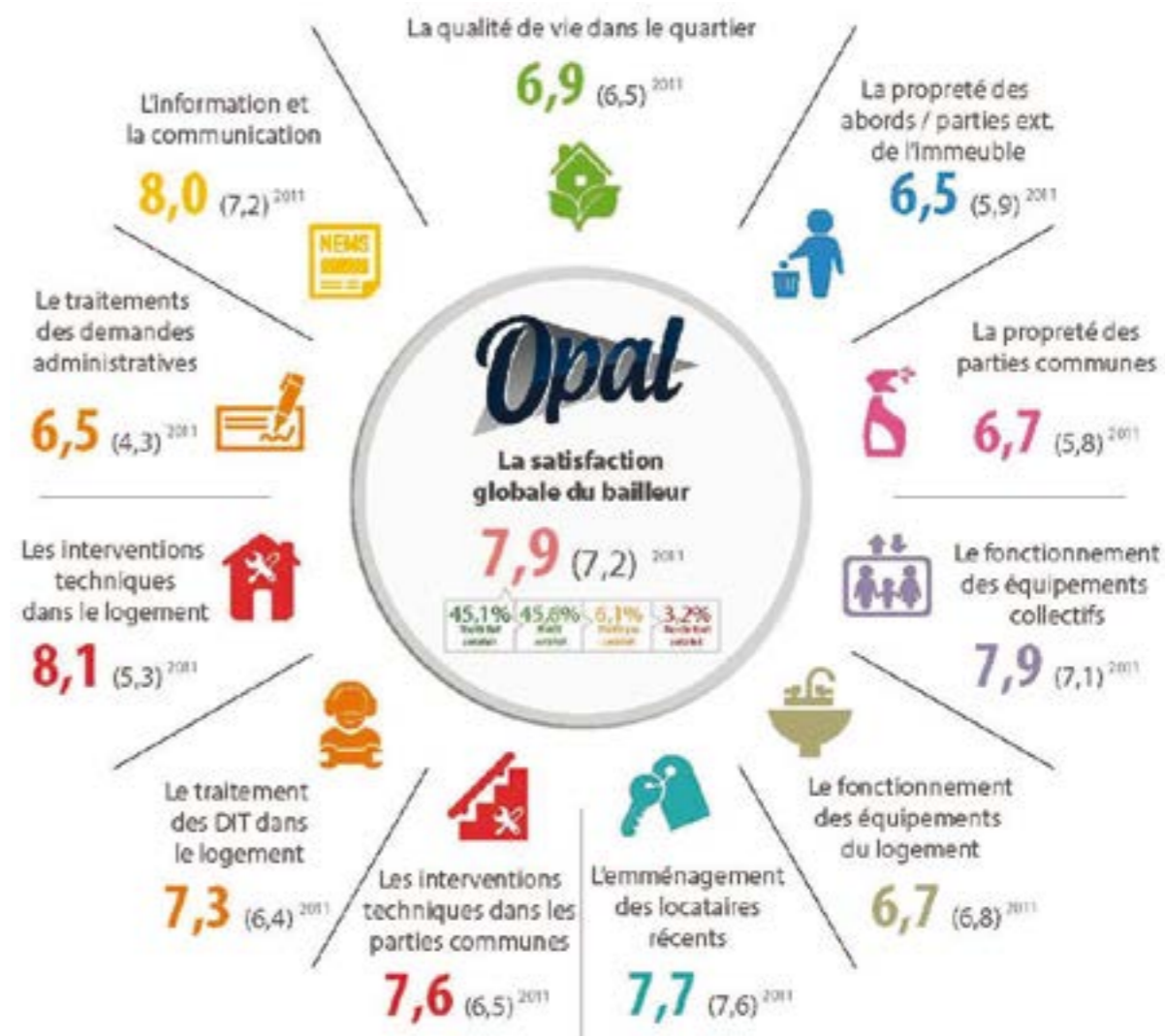
Au titre des points les plus forts (des notes entre 8,4/10 et 8,9/10), ils ont plébiscité la courtoisie des intervenants et des équipes de l'Office et, surtout, leur sens de l'accueil dans les agences et au téléphone.

Les résultats font état de 33 indicateurs sur 45 ayant obtenu une note supérieure ou égale à 7/10 et de 34 indicateurs ayant progressé entre 2011 et 2014 « sur la base d'un écart supérieur ou égal à 0,3 point.»

L'enquête démontre de surcroît qu'une majorité de ménages interrogés a une image positive de l'OPH de Laon. Elle recommanderait volontiers à des amis d'habiter un logement de l'Office. Conclusion : « L'OPH de Laon compte aujourd'hui bien plus de promoteurs que de détracteurs.



Agence Montreuil





Dossier : l'amiante

Amiante : une démarche sécurisée, des résidents informés

L'Opal a mis en place un plan d'actions qui informe les résidents de sa démarche « amiante » privilégiant la sécurité de tous.

Depuis 1997, à cause de son caractère nocif, l'amiante est strictement interdit dans la construction en France. La réglementation française oblige désormais tous les propriétaires bailleurs (publics ou privés) à faire réaliser des diagnostics. L'amiante est principalement localisé dans certains enduits de plâtre, dans certains revêtements de sols en dalles, et dans certaines colles de carrelages ou de faïences.

L'OPAL a mandaté la société Qualiconsult pour effectuer les diagnostics techniques amiantes (DTA), les diagnostics amiante des parties privatives (DAPP) et les diagnostics amiante avant travaux (DAAT).

Le Dossier Technique Amiante (DTA) : il précise la présence ou l'absence d'amiante dans les parties communes d'un immeuble. Il est consultable par les prestataires et tout locataire de l'immeuble.

Le Dossier Amiante des Parties Privatives (DAPP) : il indique si le logement contient des flocages, calorifugeages ou faux plafonds amiantés.

Le Diagnostic Amiante Avant Travaux (DAAT) : il informe sur les précautions à prendre avant de réaliser des travaux déterminés.

Certains diagnostics nécessitent des prélèvements effectués par des techniciens spécialement formés et équipés de protections adaptées (combinaisons, masques, gants, bâches, etc.). Ils ont l'obligation d'intervenir en l'absence de toute autre personne dans la pièce traitée.

Tous ces documents très importants (DTA, DAPP et DAAT) peuvent nécessiter un certain délai de production avant d'être communiqué par l'OPAL.

Des actions ciblées

La présence d'amiante n'occasionne pas de danger en soi. Seul, l'amiante friable ou dégradé est dangereux.

Les actions engagées par l'OPAL visent la sécurité et la protection de tous les usagers de son patrimoine (locataires, visiteurs, prestataires internes et externes) :

- plan de formation du personnel technique et d'entretien (formation notamment sur les modes opératoires).
- recrutement « d'un référent Amiante » et installation d'un groupe de pilotage « amiante ».
- plan de communication présentant sa démarche aux locataires, aux prestataires, aux collaborateurs, aux institutions et aux administrations concernées.
- conception et développement d'un outil de gestion des dossiers « Amiante » informatisés prenant en charge les commandes de repérages amiante.

UNE DIRECTION DE LA MAINTENANCE TRÈS IMPLIQUÉE.

L'OPAL compte quelque 13 000 logements parmi lesquels 80 % d'entre eux ont été construits avant juillet 1997. La Direction de la Maintenance de l'OPAL qui programme les travaux annuels est complètement impliquée dans la démarche « amiante » de l'Office.

« Avant d'effectuer des travaux d'amélioration du patrimoine, il faut aujourd'hui établir des diagnostics amiante, explique Jean-Marc Slagowski, Directeur de la Maintenance. Ces diagnostics sont inclus dans les dossiers de consultation des entreprises. Les prestataires répondent en toute connaissance de cause et il est évident que la présence d'amiante engendre des surcoûts lors des interventions (formation des personnels, plans de retrait, évacuations des déchets, etc.). »

Dernièrement, la Direction de la Maintenance de l'OPAL a lancé ses premiers appels d'offres de travaux de désamiantage de revêtements de sols dans des logements vides. Pour l'OPH de Laon, le coût au mètre carré est estimé à 321 € HT.

Pour plus d'infos, consultez notre flyer spécial Amiante sur www.opal02.com.



Rencontre amiante prestataires

UN PROFESSIONNEL DU CADRE DE VIE DES RÉSIDENTS

L'OPAL emploie à Laon 25 employés d'immeubles qui participent à la qualité du patrimoine et de la relation avec les résidents. Parmi eux, Ghislain Prévot prend soin des parties communes de neuf bâtiments abritant 173 appartements, rue Georges Pompidou et place des Maraîchers à Laon.

Ghislain est employé d'immeubles à l'OPAL depuis 1998. Sa journée commence dès 8 heures du matin par une inspection générale du patrimoine dont il a la charge, des sous-sols jusqu'aux derniers étages où se trouvent les extracteurs de fumées. L'inspection peut durer une heure et plus. Il faut être vigilant et réagir vite en cas de problème constaté.

Après la tournée de contrôle, l'employé d'immeubles entame son activité d'entretien des espaces communs (halls d'entrée, escalier...). Ils doivent être propres. Il effectue aussi des réparations courantes et participe aux travaux d'embellissement des lieux. Il est également chargé de diffuser des informations collectives ou individuelles concernant la vie de la résidence.

Un professionnel toujours courtois et à l'écoute

Ce n'est pas un métier de tout repos que celui d'employé d'immeuble. Mais c'est un métier de contacts : « Je vois passer beaucoup de locataires et beaucoup viennent me parler, s'enthousiasme Ghislain. Il m'arrive d'orienter certains vers des organismes qui pourraient les aider quand ils évoquent devant moi leurs problèmes », raconte Ghislain.

L'employé d'immeubles, qui réside sur son secteur d'intervention, est en contact permanent avec son agence, facilité par son téléphone mobile. Il est le premier représentant de l'OPAL auprès des résidents.

Un spécialiste très bien formé

L'employé d'immeubles n'est certainement pas un homme à tout faire qu'on peut déranger à toute heure du jour ou de la nuit. Il n'est ni assistant social, ni policier ! Pour la bonne exécution de son métier, il vaut mieux qu'il

sache « faire beaucoup » et dans les domaines variés de la vie quotidienne.

Ghislain Prévot a suivi les différentes formations de l'OPAL indispensables à l'exercice de ses missions : gestion des conflits, techniques relationnelles pour les visites de relocation des logements, habilitation électrique, usage d'un défibrillateur, connaissance du « guide sécurité » de l'OPAL.

« L'employé d'immeubles qui réside sur son secteur d'intervention est en contact permanent avec son agence ; il est le premier représentant de l'OPAL auprès des résidents. Respectons et faisons respecter son travail et aussi ses moments de repos ».



Troubles de voisinage

La Charte des Résidents dit « l'OPAL s'engage à établir un contact dans les 48 heures du signalement du trouble de voisinage (visite, médiation), rappeler officiellement les obligations de chacun (par affichage, par note ou par courrier), engager une procédure d'expulsion en cas de manquements sérieux et de récidive, à l'appui des plaintes déposées par les voisins auprès des services de Police, à informer les plaignants dans les 30 jours sur les actions entreprises. »

Depuis le début de cette année, l'OPH de Laon a engagé les démarches qui conduiront à la résiliation du bail pour deux de ses locataires pour troubles de voisinage. Il s'agit de tapages (bruits divers et aboiements de chiens) et de comportements inappropriés dans les parties communes des immeubles.

Tous les bruits provoqués de jour comme de nuit par un locataire (cris, talons...), par une chose (chaîne hi-fi, télévision, outil de bricolage, électroménager...) ou un animal (aboiements...) peuvent causer des troubles de voisinage. Pensez-y. C'est important pour le bien-être de tous dans un immeuble et la tranquillité d'un quartier.

Votre responsabilité peut être engagée.

Quelques conseils
 Si vous devez réaliser des travaux ou si vous organisez une fête dans votre logement, pensez à prévenir vos voisins proches et à veiller à ce que le bruit cesse à des heures tolérables. Maîtrisez le volume de la chaîne hi-fi, de la radio, du téléviseur, de l'ordinateur...
 Marchez chez vous en chaussons.
 Dans tous les cas, le bon sens et le respect des voisins doivent prévaloir.

Une astreinte efficace pour la continuité

La Charte des Résidents précise « en dehors des horaires d'ouverture et en cas de difficulté sérieuse (incendie, explosion, fuite, gros dégât des eaux, tempête...) après avoir contacté les services de secours compétents, le résident peut appeler le service d'astreinte OPAL. L'astreinte prend en charge l'appel et décide des mesures nécessaires ».

Comment contacter l'astreinte et que se passe-t-il ?

Le locataire compose le numéro de téléphone de son Agence OPAL (coordonnées en dernière page de ce numéro ou page 7 du « Guide du Résident ». Il est mis en relation avec un collaborateur de l'OPAL qui prend en charge sa demande et juge de la nécessité d'appeler l'entreprise spécialisée d'astreinte

pour que l'intervention et la réparation se fassent dans les meilleurs délais. Chaque appel est enregistré et fait l'objet d'une information transmise à l'Agence concernée.

ATTENTION : Il ne faut pas mobiliser l'astreinte pour une réclamation qui peut être faite le jour ouvrable suivant. En effet, le traitement de questions secondaires rend le personnel d'astreinte moins disponible pour les VRAIES URGENCES. En cas d'appel abusif, l'OPAL facturera son intervention.

L'astreinte est accessible du Lundi au Vendredi en dehors des heures d'ouverture des Agences, le week-end et les jours fériés.

Retard dans le paiement des loyers

Réagissez dès le premier loyer impayé. Ne laissez pas votre situation s'aggraver. **Votre Conseiller Résident est la première personne à contacter pour trouver une solution adaptée à votre situation.**

Ses coordonnées se trouvent dans le « Guide du Résident OPAL » - rubrique « L'OPAL, à qui parler » pages 6 et 7. En cas de perte du livret, sur simple demande de votre part, votre Agence OPAL vous le fera parvenir à nouveau.

Si la situation du locataire est plus difficile, il pourra solliciter l'intervention d'une des conseillères sociales de l'Office.

Si sa démarche échoue, à l'occasion d'une commission mensuelle, le dossier sera étudié par les services concernés (agence, social, contentieux) avant de décider de toute action contentieuse pouvant conduire à la résiliation du bail et à l'expulsion.



Agence Ile-de-France

Une mutualisation qui diminue les charges locatives

L'OPH de Laon et l'OPH de l'Aisne (OPAL) ont mis en place depuis plus de 30 ans une mutualisation de leur gestion.

Les logiques de groupement sont poursuivies pour optimiser le rapport qualité/prix des prestations permettant l'exploitation des patrimoines. La fusion de l'OPH de l'Aisne avec l'OPH de Soissons porte à plus de 13 000 logements le patrimoine à gérer. C'est sur cette base que sont négociés de plus en plus de contrats et marchés d'entretien du patrimoine. « Notre réflexion a porté sur le fait qu'il fallait adapter nos consultations aux besoins réels des locataires », expliquent Jean-Marc Slogowski et Jean-Marc Debove, respectivement à l'OPAL Directeur de la Maintenance et Directeur de la Politique de Gestion Locative. « Nous avons donc ajusté nos contrats et nos cahiers des charges de façon à ce qu'ils correspondent bien à des besoins réels. Aujourd'hui nous procédons par groupements de commandes. » Et ces groupements pour l'ensemble des locataires de l'Office ont changé quelque peu le régime des charges locatives.

Ascenseurs, téléviseurs et interphonie

Deux exemples caractéristiques en témoignent : le nouveau contrat d'entretien des appareils équipant les logements (robinetterie, VMC, ballons d'eau chaude, chaudières, etc.), et le contrat d'entretien des 36 ascenseurs du patrimoine de l'OPAL. Dans le premier exemple, à Soissons, dans les logements équipés de ballons électriques ou de chaudières à gaz, le nouveau contrat d'entretien avec un prestataire privé, en réduisant les coûts directs, a fait baisser les charges locatives de 38 € par an en moyenne.

A Laon, grâce à ce nouveau contrat, les locataires bénéficient de présent, sans augmentation de charges, de l'entretien de leurs robinetteries.

Le groupement en un seul contrat (soit l'entretien et le dépannage de 36 ascenseurs) a provoqué une économie de 28 %. En conséquence, les résidents dont l'immeuble est équipé d'un ascenseur verront leurs charges baisser.



L'OPAL prépare le groupement d'autres contrats d'entretien qui touchent à la vie quotidienne des résidents. Il sera d'abord question d'un contrat général de télévision hors réseau câblé ; puis d'un contrat général de dépannage des appareils d'interphonie dans les logements et les halls d'entrée.

Quatre représentants des locataires

En Décembre dernier, de nouveaux représentants ont été élus par les locataires pour siéger pendant 4 ans au Conseil

d'Administration de l'OPH de Laon. La participation de 25,55 % a été plus importante qu'à l'élection précédente. Les représentants élus des locataires sont : Nelly Chevalerias (CLCV), Thierry Parent (CNL), Michel Debeusscher (CSF) et Jean-Philippe Martinez (ALPOPAL Ile-de-France).



Représentants locataires

Pompiers et OPAL partenaires

L'OPAL met à la disposition des pompiers de Laon, Soissons et Hirson son parc immobilier comme lieu d'entraînement et de formation. Ils disposent de bâtiments collectifs existants leur permettant de s'entraîner à combattre les incendies, de secourir des personnes en détresse, d'investir des cages d'escaliers, des appartements (par les balcons quelquefois), des sous-sols ou des parkings souterrains enfumés etc. En cas d'intervention réelle, le patrimoine de l'OPAL est ainsi mieux connu des sapeurs-pompiers.



Maisons à vendre

L'Oph de Laon vend 4 maisons libres d'occupation à Laon :

- 1 rue Louis Colte - T5 : 125 m²
- 3 rue Louis Colte - T5 : 125 m²
- 9 rue Louis Colte - T5 : 125 m²
- 15 rue des Pervenches - T4 : 35 m²

VISITE SUR RENDEZ-VOUS
RENSEIGNEMENTS AU 03 23 23 62 21 OU
DEVELOPPEMENT@OPALO2.COM

La vente de logements décidée par le Conseil d'Administration de l'OPH de Laon s'adresse d'abord à tous les locataires de son patrimoine. Les annonces figurent sur les avis d'échéances et dans la presse départementale. Les candidats doivent adresser à l'Office un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception. Le Bureau du Conseil d'Administration examine les candidatures et choisit les acquéreurs.

Il faut entretenir le détecteur de fumée

L'installation dans un logement d'au moins un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF) a été rendue obligatoire en France avant le 8 Mars 2015 en France puis reportée au 1er Janvier 2016. Depuis l'automne dernier, l'OPAL a commencé à faire installer à ses frais un DAAF normalisé et garanti dix ans dans tous les logements de son patrimoine. La société Savelys a été chargée de cette opération. Dans la suite de l'installation du DAAF, le locataire signe une attestation et s'engage à assurer le bon entretien du détecteur. L'entreprise lui remet ensuite un guide du DAAF et un modèle d'attestation à remettre à son assureur.



Le balcon en toute sécurité



Chaque locataire dont le logement dispose d'un balcon (ou d'une loggia) peut l'utiliser à son gré. Cependant, des règles élémentaires d'hygiène et de sécurité doivent être respectées.

- Ne pas laisser sans surveillance les enfants jouer sur les balcons ou les loggias, de peur qu'ils enjambent les rambardes et basculent dans le vide.
- Ne pas encombrer le balcon ou la loggia de meubles, vélos ou antenne parabolique et ne pas suspendre de jardinières côté extérieur. En cas de chute, ces objets pourraient blesser les passants et la responsabilité du locataire serait directement engagée.
- Il est absolument interdit d'installer des barbecues et d'y parquer des animaux toute la journée ou toute la nuit, de stocker des produits dangereux (gaz, pétrole, etc.), des ordures.
- Ne pas laver à grande eau le balcon ou la loggia pour éviter les ruissellements sur les façades et sur les logements du dessous.

Stationnement : le code de la route respecté

Le Code de la Route s'applique en matière de stationnement sur les parkings et les abords des immeubles de l'OPAL. Ainsi il ne faut pas se stationner sur des endroits qui peuvent gêner le passage des piétons (sur les trottoirs, devant la porte d'entrée d'un immeuble par exemple), la circulation des ambulances et des véhicules des sapeurs-pompiers, des policiers ou des gendarmes. Il ne faut pas non plus se garer sur les emplacements réservés aux personnes handicapées et devant les bornes à incendie qui doivent rester libres d'accès jour et nuit pour ne pas gêner les secours en cas de besoin. Ne pas respecter ces règles constitue une infraction routière passible d'une sanction (amende, retrait de points, mise en fourrière...).



Une association solidaire des familles monoparentales

« Familles Séparées de l'Aisne » écoute et aide les parents élevant seuls leurs enfants à surmonter leurs difficultés quotidiennes. L'OPAL soutient l'action de cette association citoyenne. L'Aisne recense 20 000 familles monoparentales (l'OPAL en accueille quelque 3 000). Sur le conseil de l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), l'association « Familles séparées de l'Aisne » a été créée en 2013 pour venir en aide, principalement, aux familles monoparentales.

« Etre mère seule ou père seul avec ses enfants, c'est souvent très difficile à vivre, explique Claude Dufour qui préside l'association. Les problèmes matériels, le conflit avec l'ex-conjoint, les problèmes de garde d'enfants, la perte de confiance en soi, l'isolement, la solitude dans l'exercice de la parentalité peuvent conduire à des replis sur soi et à des difficultés éducatives ».

Réseaux et échanges d'expériences

Les bénévoles de l'Association « Familles Séparées de l'Aisne » qualifiés et formés à l'accueil et à l'écoute animent régulièrement des temps d'écoute à Laon, Tergnier, Soissons et Château-Thierry. « Parler de ses problèmes, être écouté, être considéré, permet aux parents seuls de se remobiliser », souligne Valérie Courcol, coordinatrice de l'association.

Pour rompre l'isolement des familles monoparentales et créer des réseaux d'entraide, l'association met en place des ateliers d'échanges d'expériences et d'information (droits de la famille, prestations familiales, valorisation des compétences de parents, etc.), ainsi que des groupes de paroles et des ateliers d'activités (de théâtre et d'écriture par exemple).

Familles Séparées de l'Aisne

16 avenue Georges Clemenceau – 02000 LAON
 Tél. : 03 23 23 27 46
 Familles-separees02@orange.fr
 Valérie Courcol, coordinatrice, tél. : 06 89 69 35 69



Familles Séparées de l'Aisne : Claude Dufour et Valérie Courcol

DES SERVICES GRATUITS POUR LES RÉSIDENTS DE L'OPAL

«Mon espace OPAL»

Pour avoir des informations générales et personnalisées, déposer une réclamation, évaluer une prestation réalisée dans le logement, voir la situation de son compte-locataire, consulter le dernier avis d'échéance, contacter le conseiller social OPAL. Abonnement gratuit sur www.opal02.com rubrique « Mon Espace Opal ».



«OPAL par SMS »

Sur simple demande auprès de votre Agence OPAL : un service gratuit pour une information facile et actuelle comme la date et l'heure des travaux qui seront réalisés dans l'immeuble, le traitement d'une panne, avoir des informations générales....



LES AGENCES DE L'OPAL



Agence Champagne Moulin Roux

10 bis rue Blaise Pascal
02000 Laon

☎ 03.23.27.35.90

Fax 03.23.27.35.99

Courriel : champagne@opal02.com



Agence Ile-de-France

5 place des Maraîchers
02000 Laon

☎ 03.23.20.76.30

Fax 03.23.26.03.13

Courriel : iledefrance@opal02.com



Agence Montreuil

2bis rue Nestor Gréhant
02000 Laon

☎ 03.23.27.14.90

Fax 03.23.27.14.99

Courriel : montreuil@opal02.com



NUMÉROS UTILES

POMPIERS	18
POLICE SECOURS	17
SAMU	15
ENFANCE MALTRAITÉE	119
VIOLENCE FAITE AUX FEMMES	3919